

## délibérations du Comité Syndical Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 520/2025

**OBJET :** Convention de partenariat avec l'Association « Une agriculture au cœur du Grand Site de France »

Membres : 24

Présents votant : 12

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 Mars

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 22 Mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

**PRESENTS votants :**

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,  
Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2,  
Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,  
Monsieur Claude REVEL, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,  
Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,  
Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,  
Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,  
Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,  
Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,  
Monsieur Jean-Luc REQUI, Délégué de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,  
Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,  
Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

**POUVOIRS :**

Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,  
Monsieur Yvon PELLET, Conseiller départemental du canton du CRES,  
Monsieur Louis Henry ALIX, Délégué suppléant de la Communauté de communes du GRAND ORB.

**Référence programme d'action Grand Site 2024-2032 :**

*Axe D – Des paysages agricoles et naturels dynamiques et préservés - FA 4 - Valoriser le lien entre paysages et produits locaux*

Dans le cadre de la démarche Grand Site, notre ambition est de soutenir l'activité agricole pour garantir le maintien de la diversité des paysages et nous engager pour préserver sa biodiversité exceptionnelle.

Grâce à Natura 2000 et au Projet Agroenvironnemental et climatique (PAEC), le Grand Site accompagne depuis de nombreuses années les agriculteurs afin de promouvoir et encourager la mise en place de pratiques agroenvironnementales. Suite à un important travail d'animation, il a encouragé les agriculteurs à se rassembler au sein d'une association.

Les agriculteurs ont ainsi créé l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze » en mai 2019. Cette dernière vise notamment à « développer, soutenir la mise en réseau, promouvoir l'agriculture et les productions locales dans le cadre d'une démarche territoriale et environnementale d'excellence favorisant la rencontre entre les acteurs locaux et les visiteurs, en valorisant et en pérennisant les paysages du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze ».

Afin de valoriser les actions mutuelles et asseoir leur partenariat, le Syndicat Mixte et l'Association ont signé une convention en 2022. La convention est aujourd'hui arrivée à échéance, il vous est proposé de renouveler cette convention pour une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction 2 fois.

La convention est présentée en annexe.

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

**AUTORISE**

Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site de France ».

Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 28 Mars

Marie Passieux  
Vice-Présidente du Département de l'Hérault  
Présidente du Grand Site

Reçue en  
Préfecture et  
rendue exécutoire  
le :

Affichée le :